

Votants : 74

Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 7 novembre 2022

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 14 novembre 2022

### GESTION DES DÉCHETS - TRIBIO : CRÉATION ET COMPOSITION DU COMITÉ DE PILOTAGE

#### Titulaires et suppléants présents :

Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Nathalie CLAIN, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Yann JEZEQUEL, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Agnès RONDEAU, Jean-Gilles RONDONNET, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Méлина TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA.

#### Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Fabrice BARREAU à Frédéric NOURRIGEON, Yamina BOUDAHMANI à Romain DUPEYROU, Christelle CHASSAGNE à Florent SIMMONET, Emmanuel EXPOSITO à Jérôme BALOGE, Noélie FERREIRA à Méлина TACHE, Anne-Sophie GUICHET à Alain LECOINTE, Franck PORTZ à Patricia DOUEZ, Nicolas ROBIN à Florence VILLES, Yvonne VACKER à Lydia ZANATTA, Valérie VOLLAND à Elmano MARTINS.

#### Titulaires absents suppléés :

François BONNET par Nathalie CLAIN, Nadia JAUZELON par Jean-Gilles RONDONNET.

#### Titulaires absents :

Stéphanie ANTIGNY, Jean-Michel BEAUDIC, Gérard EPOULET, Guillaume JUIN, Marcel MOINARD, Richard PAILLOUX.

#### Titulaires absents excusés :

Bastien MARCHIVE, Michel PAILLEY.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

### CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 14 NOVEMBRE 2022

#### GESTION DES DÉCHETS - TRIBIO : CRÉATION ET COMPOSITION DU COMITÉ DE PILOTAGE

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu l'article L.5216-5-I al.7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.541-1, L.541-15-1 et R.541-41-19 et suivants du Code de l'Environnement,

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, modifiant l'article L.541-1 du Code de l'Environnement,

Vu la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite Loi AGECE), modifiant l'article L.541-21-1 du Code de l'environnement,

La Loi dite AGECE abaisse le seuil réglementaire d'obligation de valorisation des biodéchets des gros producteurs à 5 tonnes/an au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Et à partir du 31 décembre 2023 le tri à la source des biodéchets devient obligatoire pour tous, quels que soient le volume produit et l'activité du producteur/détenteur. Les collectivités doivent offrir aux particuliers des solutions de collecte séparée et de valorisation, y compris par le biais du compostage individuel et/ou collectif. L'objectif visé est le « retour au sol » d'un gisement riche en matière organique.

Pour ce faire, la Communauté d'Agglomération du Niortais a candidaté et est lauréate de l'appel à projet TriBio (Tri des biodéchets) financé par l'ADEME et la Région Nouvelle-Aquitaine sur la période 2022-2024.

Le programme TriBio comprend le volet « gestion de proximité », avec le déploiement de sites de compostage collectif pour une valorisation in situ. Bien entendu, pour atteindre l'objectif de réduction de 20% des tonnages d'Ordures Ménagères Résiduelles, l'optimisation de la collecte séparée des biodéchets ainsi que l'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés seront également à mener en parallèle.

La mise en œuvre du programme TriBio nécessite la mise en place d'un comité de pilotage qui assurera le suivi de l'avancement des actions et les ajustements nécessaires, ainsi que la validation des rapports intermédiaires et des annexes techniques et financières afférentes. Le comité de pilotage est amené à se réunir une fois par an, et à la demande si nécessaire.

La composition du comité de pilotage TriBio proposée est la suivante :

- **Elus** : Dominique SIX et Séverine VACHON ;
- **Direction Générale** : Directeur Général des Services et Directeur Général Adjoint en charge de la politique « déchets » ;

➤ **Trois agents de la direction Gestion des Déchets ;**

➤ **Financeurs** : un représentant régional de l'ADEME et un représentant de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la création et la composition du comité de pilotage TriBio pour la durée de sa mise en œuvre,
- Autorise le Président à signer tous les documents s'y afférant.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 74

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Jérôme BALOGÉ**

**Président**